## REVISION DU POS EN FORME DE PLU DE FOS SUR MER

TOME 0

PIECE 1.6

Parc natural régional de Camargue





Une autre vie s'invente ici

Arles, le 30 septembre 2017

Monsleur le Maire Hôtel de Ville Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER CEDEX

N/Réf: JW/RV-17/519

Objet : avis des Personnes Publiques Associées sur le PLU arrêté.

Monsieur le Maire.

J'al blen reçu pour avis le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Sols en forme de Plan Local d'Urbanisme et vous en remercie.

Dans le cedre de l'article L 153-16 du Code de l'urbanisme et au titre de ses compétences, le Parc Naturel Régional de Camargue formule les observations sulvantes.

Il convient tout d'abord de saluer la volonté de la collectivité de limiter l'urbanisation de son territoire au bénéfice des espaces naturels et agricoles, ainsi que son engagement pour une protection forte des portions naturelles de son littoral. Cette ambition répond aux objectifs généraux énoncés à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme auxquels doit répondre ce nouveau document d'urbanisme.

Concernant les Salins de Caban, le Parc considére qu'un classement en zone à urbaniser à long terme n'est pas justifié au regard des connaissances actuelles, qui concluent au très fort enjeu de protection du site, et compte tenu de potentielles solutions alternatives.

Le site des salins du Caban et du Relai, répertorié en ZNIEFF et en ZICO, est classé en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive européenne 79/409, dite directive « Oiseaux ». Le Parc naturel régional de Camargue en est la structure animatrice du DOCOB. Ces anciens salins constituent un site particulièrement important au plan régional, national ou international pour la conservation d'au moins 4 espèces d'oiseaux parmi les 60 ayant justifié la désignation en ZPS : la Fauvette à lunettes, le Pipit rousseline, l'Oedichème criard et le Flemant Rose.

L'habitat naturel « lagunes méditerranéennes », jugé d'intérêt communautaire prioritaire au niveau européen, a été identifié sur la zone des salins concernée par le classement en zone 2AUE, avec

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - France » Tél : +33 (0)4 90 97 10 40 - Fax : +33 (0)4 90 97 12 07 E-mail : Info@parc-camargue.fr / secretariat@parc-camargue.fr

Agint Address Amorgae Aceptal, References discus Passecuriormenyalis Provinces in Commerce

la présence d'espèces de plantes aquatiques patrimonlales et protégées dont certaines ne sont présentes en stations importantes que sur le Caban (Althénie filiforme, Characées diverses...).

La présence de pusieurs espèces protégées et rares font donc de ce secteur un site majeur et d'importance internationale. L'impact de l'aménagement du secteur sur l'état de conservation des espèces présentes et l'impossibilité d'envisager des mesures compensatoires compte tenu de la rareté de plusieurs espèces et de conditions de développement complexes, conduisent le Parc à préconiser une protection forte de la zone dans le document d'urbanisme, reconnaissant ce réservoir de blodiversité en lien avec le SRCE.

Je yous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Régis Vianet